



Commandement de payer suite à la condamnation du tribunal

Par **galou31_old**, le **30/05/2007** à **15:48**

Bonjour, rnrnJe vous contacte car j'aimerais connaître (rapidement) les démarches à effectuer concernant le problème auquel je fait face :rnrnJe reçois ce jour un acte d'huissier émanant de mon ex-mari qui me demande le paiement d'une condamnation datant du 14/09/2004.rnrnEn effet, il m'avait alors cité à comparaitre devant le tribunal correctionnel et j'avais été condamné à payer 250+400€ de dommages et intérêts.rnrnMon ex-mari de m'a jamais relancé, et je reçois aujourd'hui un commandement de payer de plus de 800€ dont environ 200 d'intérêts.rnrnD'autre part, j'ai un dossier de surendettement à la banque de France et cette dettes n'y pas été incluse mon ex-mari ne s'étant pas manifesté.rnrnL'huissier me demande de régler sous 8 jours les 800€ sans quoi il saisira mes biens.rnrnQue puis-je faire ?rnrnMerci de votre réponse rapide, je suis dans une situation délicate.rnrnMme Binet